

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 5 mars 2026**

Communication n° 11/03.2026

Objet: Bain-des-Dames

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La plage du Bain-des-Dames a subi une forte érosion ces vingt dernières années.

Selon une étude hydraulique effectuée en septembre 2025 par un bureau spécialisé, mandaté par la Municipalité, environ 72 m³ de graves ont été érodées, si bien que la hauteur de la plateforme installée en 1995 est devenue dangereuse en cas de chute.

Pour des raisons sécuritaires, la Municipalité a retenu la solution de remblayer la plage du Bain-des-Dames, évitant ainsi de poser une barrière en limite de la plateforme en bois. Retrouver les mètres perdus de cette plage au fil des années a été un argument supplémentaire dans ce choix.

Ainsi, elle a soumis son projet au Canton qui lui a délivré une autorisation spéciale pour des travaux de sécurisation par apport de matériaux lacustres.

Le service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) a profité de cette intervention pour procéder à un nettoyage au jet à haute pression, des lames du platelage, des pavés en béton et du mobilier urbain. Les ronces ont également été arrachées.

Il est à relever que la nature va progressivement reprendre le dessus et donner un aspect moins lisse au fil du temps.

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 mars 2026/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72